

REGLEMENT

Epreuves :

- Marathon : 42 km 195 (mesuré FFA)
- Duo de l'Hermine : 19/23 kms – *obligation de porter un dossard DUO (fourni par l'organisation) dans le dos.*
- Foulées du Golfe : 10 km (distance officielle)

Concurrents :

Toutes les personnes licenciées ou non à condition d'être nées:

- *avant 1993 pour le Marathon*
- *avant 1995 pour le Duo de l'Hermine*
- *avant 1997 pour les Foulées du Golfe*
autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Inscriptions :

- Sur notre site internet ou en imprimant le bulletin papier PDF accompagné du certificat médical ou copie et du chèque d'engagement (à l'ordre AMV).
- Confirmation uniquement sur internet.
- Aucune inscription le dimanche
- *Permanences à Carrefour et/ou Intersport du 10 au 13 octobre de 16 h 30 à 19 h (sous réserve de dossards disponibles)*
- Retrait des dossards au centre sportif de Kercado sur présentation d'une pièce d'identité.
- Epreuve limitée à 2 000 dossards Marathon, 1 200 dossards Foulées et 500 équipes Duo. Chaque dossard est nominatif. L'échange ou cession d'un dossard sans l'accord de l'organisation engage la responsabilité du titulaire du dossard.

Confirmation inscription

Uniquement sur le site. Le récépissé d'inscription par internet ne vaut pas validation de l'inscription. Vérifier la situation sur le site.

Certificat médical :

- Les coureurs licenciés à la FFA, *FFTri, FFCO ou FFPM* devront fournir une copie de leur licence 2012/2013
- Les adhérents aux fédérations FSGT – FSCF – UFOLEP pourront fournir une copie de leur licence en cours de validité si elle comporte la mention "athlétisme en compétition".
- Les participants non licenciés ou licenciés dans une autre fédération sportive devront fournir la copie d'un certificat médical d'aptitude à l'athlétisme en compétition postérieur au **21 octobre 2011**

Ravitaillement :

Tous les 4 kilomètres : eau (en gobelets), boisson énergisante, fruits secs, pain d'épice, oranges, sucre.
Aux 5^{ème}, 15^{ème}, 27^{ème} et 37^{ème} kilomètres : produits du terroir.

Circulation :

Aucun véhicule à deux roues (autre que l'organisation) n'est autorisé sur le circuit. Les chiens, vélos et poussettes d'enfants sont également interdits.

Parcours

Tous les kilomètres du circuit seront matérialisés

Service Médical :

Médecins, Ambulances du Golfe, Croix Rouge Française, kinés, podologues seront à votre disposition.
Douche obligatoire avant kinés

Arrivée : Systeme B-tag (puce intégrée au dossard) et horloge sur la ligne d'arrivée permettront aux athlètes de connaître leur temps réel.

Temps :

Temps imparti pour boucler l'épreuve : 5 h 30 : au 21^{ème} km 2 h 30

Vestiaires et Sanitaires :

Camions vestiaires sur la ligne de départ. Sacs et étiquettes fournis par l'organisation

Douches à l'arrivée

Récompenses :

Cadeau souvenir à tous les arrivants. Médaille au Marathon et au duo

Ne pourront prétendre à la grille des prix (grille sur le site internet) que les coureurs inscrits avant le **17 octobre 2012**. Un voyage ACTA VOYAGE sera tiré au sort parmi les arrivants des 3 courses. Présence impérative à la remise des prix - salle omnisports de Kercado.

Droit d'image :

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs du Marathon de Vannes ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître prises à l'occasion de sa participation au Marathon de Vannes, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

C.N.I.L.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Assurances :

L'organisation est couverte par une police d'assurance en conformité avec le règlement des courses sur route. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Assurance annulation (uniquement pour le marathon) : (option) Assurance annulation au tarif de 5 euros. En cas de maladie, blessure, accident de trajet, décès du conjoint, ascendants, descendants, le remboursement se fera sur présentation d'un certificat médical ou justificatif à adresser à l'AMV avant **le 30 octobre 2012**. L'assurance annulation ne rembourse pas le coût de transaction pour les inscriptions en ligne.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

Acceptation :

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification. Les participants dégagent les organisateurs de toutes responsabilités pour tous les dommages subis ou causés par eux-même avant, pendant et après l'épreuve.